
COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE
(Haute-Vienne)



AVIS DU MAIRE

Le Maire de la Commune à l'honneur d'informer ses administrés que les habitants de Saint Léger La Montagne sont conviés à participer à la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 qui se tiendra aux Monuments aux Morts le :

MERCREDI 8 MAI 2024 A 10 HEURES

Après le dépôt d'une gerbe et la collecte pour les Bleuets de France, un vin d'honneur sera servi aux Trois Clochers.

A Saint Léger la Montagne, le 19 avril 2024
Le Maire,

Gisèle JOUANNETAUD

